

noient d'Allemagne, pendant que l'Armée de France s'affoiblissoit par les Dérachemens que Mr. de Vendôme a fait pour le Piemont & pour la garde de plusieurs Postes, il y a lieu de croire que les Imperiaux feront bien-tôt quelque tentative pour se déboucher, d'autant plus que Mr. le Duc de Savoye continuë ses instances pour demander du secours

*Siege de
Turin.*

VI. Ce secours depuis si long-tems attendu ne sauroit empêcher le siege de Turin, puis qu'il est déjà formé, je ne fais'il viendra à tems pour en rendre l'entreprise aussi infructueuse que celle de Barcelonne ; ce qu'il y a de certain, c'est que Mr. le Duc de Savoye a fait transmarcher à Conni ses Archives & ses principaux effets ; plusieurs Dames ont pris la même route avec passeport de Mr. le Duc de la Feuillade. Si Son A. R. ne peut pas sauvé cette Capitale, il ne lui restera pas beaucoup de terrain de ses Etats, ayant perdu successivement les meilleurs Places du Piemont, le Duché d'Aouste, le Comté de Nice, le Marquisa de Salusses, &c. il est vrai qu'à l'égard de ce dernier, Mr. de Savoye n'en étoit pas tout-à-fait le legitime Souverain, puisqu'il y a une Maison distinguée en France, (c'est celle de Dubosc, qui est une branche de Normanville) laquelle descend par alliance de celle de Salusses ; elle avoit des droits legitimes & successifs sur cet Etat, lors qu'il passa dans la Maison de Savoye ; j'attens de la conjoncture des tems, l'occasion d'en parler plus particulièrement.

Pour revenir au Siege de Turin, la Cour de France n'a rien épargné pour reduire cette Place, devant laquelle il y a presentement soixante-six Bataillons, 88. Escadrons, six Compagnies de